



Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 053-215301698-20241129-A202434-AR



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE OLIVET

ARRÊTÉ N°2024-34 du 29 novembre 2024

Portant PERMISSION DE VOIRIE

La Pitrie

Le Maire de la commune d'Olivet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande par laquelle le GROUPE ALQUENRY ET LEURS SOUS-TRAITANTS sollicitent une permission de voirie dans le cadre de remplacement pour le compte d'Orange d'appuis téléphoniques cassés ou déclassés suite à expertise ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public CHEMIN DE LA PITRIE selon le plan ci-dessous. Cette autorisation est accordée jusqu'au 30/12/2024 inclus.



ARTICLE 2

Le chantier devra être matérialisé, conformément aux normes en vigueur, par le pétitionnaire afin d'éviter tout accident.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Olivet.

ARTICLE 5

Cet arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et une ampliation sera respectivement adressée à :

- M. Le Préfet de la Mayenne ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne ;
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Port-Brillet ;

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à OLIVET, le 29/11/2024

**Le Maire,
Éric MORAND**

